

# Déclaration des Performances



---

Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011  
modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014

---

## “MasterRoc AGA 255 ”

N° : 11078891

---

### 1. Code d'identification unique du produit type :

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication.  
Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication.  
Le numéro de lot est mentionné sur l'étiquette du produit.

---

### 2. Usage(s) prévu(s):

Retardateur de prise

---

### 3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

Master Builders Solutions France SAS  
ZI Petite Montagne Sud  
10, Rue des Cévennes  
91090 LISSES  
France

---

### 4. Mandataire:

Sans objet

---

### 5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP):

Système 2 +

---

### 6a. Norme harmonisée:

Tableau 8 de NF EN 934-2+A1  
Organisme notifié:  
Le CERIB, organisme notifié n°1164  
A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+  
A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

---

# Déclaration des Performances



## 7. Performances déclarées : "MasterRoc AGA 255"

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Teneurs en ions Chlorure	< 0.1 %		EN 934-1 :2008
Teneur en alcalins	< 8,0 %		
Effet sur la corrosion	PND		
Temps de prise	Début de prise : Prise MA*** ≥ Prise MT**** + 90 min Fin de Prise : Prise MA*** ≤ Prise MT**** + 360 min		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Résistance à la compression	à 7 jours, BA* ≥ 80 % du BT** à 28 jours, BA* ≥ 90% du BT**		
Teneur en air	≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT**		
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité		

PND : Performance Non Déterminée; BA\* : Béton Adjuvanté ; BT\*\* : Béton Témoin

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Christophe Landry, Directeur Technique Adjuvants France.

Le 28/04/2023 à Lisses.